



GROUPE D'ETUDES PARLEMENTAIRE SUR LA LONGEVITE

Présidé par le Docteur Denis JACQUAT

Député de la Moselle

Compte-rendu de la réunion du 9 mai 2006

Intervention de Madame Françoise FORETTE,

Professeur des universités, médecin des hôpitaux,
Directeur de la Fondation Nationale de Gérontologie,
Conseillère auprès du ministre de la santé et des solidarités.

Les grands enjeux de la longévité

Madame le Professeur Forette a exposé le défi que représente l'accroissement de la longévité, privilège des nations développées à la condition que la majorité de la population âgée reste active et en bonne santé.

Elle a articulé son propos autour de trois axes :

1. Demain sera vieux
2. Demain sera en bonne santé
3. Demain sera prospère

1 Demain sera vieux

Près de 21% des Français ont plus de 60 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 76,8 ans pour les hommes et 84,7 pour les femmes. 80% des moins de 85 ans vivent à leur domicile. L'augmentation de la population âgée devrait cependant être contrebalancée par la diminution à chaque âge de la dépendance afin que le nombre de personnes dépendantes puisse diminuer, ce qui implique un développement important de la prévention médicale et sociale que le Gouvernement a entrepris.

Il demeure des différences selon la catégorie socio-professionnelle et la région de résidence des personnes : selon l'Insee, à titre d'exemple, l'espérance de vie en années à 60 ans est de 22,5 pour un homme cadre ou exerçant une profession libérale et de 17 ans pour un ouvrier ; en Ile-de-France, un homme a une espérance de vie de 77,1 ans contre 72,7 dans le Pas-de-Calais.

2. Demain sera en bonne santé

La prévention tout au long de la vie est déterminante. Pour les personnes autonomes mais fragilisées, il est indispensable de prévoir une filière gériatrique complète et exemplaire, une intégration familiale et sociale et qu'elles bénéficient de revenus suffisants. La prise en charge de la progression de la dépendance doit faire l'objet d'innovations sociales.

3. Demain sera prospère

Le niveau économique améliore la santé et la longévité mais la santé et la longévité améliorent également l'économie. Un cercle vertueux peut s'instaurer par la promotion de la santé entraînant celle du bien être et de l'activité entraînant la promotion de la prospérité et de la santé. Certaines conditions doivent néanmoins être réunies pour réduire la dépendance parmi lesquelles le développement de la recherche sur la longévité, de la prévention des maladies liées au vieillissement, de la gériatrie universitaire et de terrain, du logement et de la prise en charge intégrés.

Les clés d'une longévité chaleureuse et productive passent par l'information de la population et la formation des médecins, la réduction des inégalités entre les sexes et les classes sociales, une autonomie financière assurée par un système de retraite équitable, un rôle social et un droit au travail pour les personnes qui le souhaitent, un changement culturel donnant sa place à toutes les générations et un décroisement social.

Le défi éthique et politique de la longévité peut être relevé par la promotion de la santé, de l'activité et de l'intégration sociale.

Débat / questions

Mme Guinchard est intervenue précisant les conditions de vie des personnes âgées.

M. Vitel a posé une question sur les progrès attendus de la prévention.

Mme Forette a précisé que c'est le niveau d'éducation de la population, et non seulement sa richesse économique, qui permet une meilleure prévention visant à diminuer les facteurs de risque de maladies dues au vieillissement.

Mme Collange a posé la question de la responsabilité de la mise sous tutelle des vieux parents et a souligné l'aide considérable que les femmes de 55 à 65 ans apportent à leurs parents et aux personnes de plus de 80 ans. Leur travail mériterait d'être valorisé.

Sur ce dernier point, **M. Vitel** a fait référence au colloque qu'il a organisé à l'Assemblée sur l'aide aux aidants, les aidants dits informels n'ayant pas de statut en France.

Mme Guinchard a rappelé l'enjeu que représente la reconnaissance du dernier âge de la vie. Il lui apparaît que la notion de parentalité est petit à petit découverte par les hommes et qu'elle est une question à travailler.

M. Vitel a insisté sur l'alternative à l'hospitalisation que peut proposer la famille quand elle-même est soutenue et aidée. Le droit du travail serait à revoir sur le point de la reconnaissance du travail des aidants.

M. Denis est intervenu sur le rôle des médecins face à la longévité.

Mme Laroque a complété la réponse de **Mme Forette** sur la formation et le développement nécessaire du nombre de gériatres en soulevant la question de la formation des DRH dans les entreprises qui devraient favoriser l'emploi des personnes de plus de 50 ans.

M. Moulias a souligné que les aidants familiaux avaient effectivement besoin de répit pour mieux aider leurs parents.

M. Jacquat a chaleureusement remercié tous les participants et a donné le programme des réunions à venir.